

**Approuvé par le Conseil
d'administration du 21 septembre 2017**



**Réflexions des professionnels de l'Eau sur
les actions Eau à mener en France
pour réussir la contribution française aux ODD mondiaux**

21 sept 2017

Réflexions des professionnels de l'Eau sur les actions Eau à mener en France pour réussir la contribution française aux ODD mondiaux

Sommaire

Contenu du document

Principaux enjeux identifiés

Cibles regroupées par thématiques

Accès à l'eau potable et à l'Assainissement

Pollutions et Assainissement

Gestion des Ressources en eau

Protection des Ecosystèmes

Participation citoyenne

Lutte contre les Inondations

Annexe A – Liste des cibles et indicateurs ONU de l'ODD 6

Annexe B – Autres cibles et indicateurs ONU liés à l'eau

Annexe C – Documents de référence sur les cibles et indicateurs ODD

Annexe D - Abréviations

Contenu du document

Le 25 septembre 2015, les Nations Unies ont adopté un ensemble d'Objectifs de Développement Durable (ODD) pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable. Chaque objectif a des cibles spécifiques à atteindre dans les 15 prochaines années. Dans cet Agenda mondial 2030, 18 cibles concernent la gestion de l'eau et de l'assainissement soit plus de 10% de l'ensemble du programme.

La France est concernée puisqu'elle a voté l'adoption des ODD. Mais, les enjeux identifiés au niveau mondial peuvent différer des enjeux faisant l'objet actuellement d'objectifs nationaux. Il est donc nécessaire de comparer les résultats attendus mondialement en 2030 avec la situation probable de la France en 2030 résultant des politiques actuelles afin d'identifier les actions complémentaires qui seraient éventuellement nécessaires.

Les professionnels français de l'eau et de l'assainissement ont commencé cet exercice dans les différents Comités et Commissions de l'ASTEE en interaction avec le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) et son groupe ODD. Le présent document de travail présente la synthèse de ces travaux à ce jour. Il est présenté sous forme de tableaux qui, pour chaque cible ODD mondiale, indiquent les actions actuellement menées en France, les besoins mal couverts et les actions complémentaires qu'il conviendrait de mettre en œuvre. Ces travaux sont toujours en cours. A ce stade, l'accent a été mis sur l'identification des écarts entre résultats attendus des politiques existantes et cibles des ODD. La colonne 'Actions à insérer dans l'Agenda France 2030' est très préliminaire. Elle mérite davantage de précisions opérationnelles.

Ces travaux ont montré l'importance des indicateurs statistiques qui vont permettre de suivre les progrès vers les cibles. En effet, les problèmes liés aux indicateurs sont nombreux. Pour chaque cible, ils font l'objet de commentaires après le tableau d'identification des actions à mener. Le problème le plus important d'un point de vue politique est que les indicateurs retenus par la Commission Statistique de l'ONU ne mesurent qu'une partie des progrès ciblés par la résolution de l'assemblée générale de l'ONU. Des ambitions très importantes ne sont ainsi pas couvertes par des indicateurs ONU. C'est le cas par exemple de l'objectif d'arrêt des surexploitations des nappes souterraines ou de celui de réduction des pollutions diffuses. Il est donc indispensable que l'Agenda France 2030 se réfère à la totalité des ambitions des cibles ODD et pas seulement aux progrès mesurés par les indicateurs ONU. Heureusement, la France dispose d'indicateurs complémentaires très utiles (comme celui de l'état quantitatif des masses d'eau) qui vont permettre de suivre les progrès français même en absence d'indicateur ODD ONU. Pour certaines cibles ODD, les indicateurs français existants ne sont pas suffisants et des mécanismes de suivi adaptés ont besoin d'être bâtis.

Principaux enjeux identifiés

Compléments ou renforcement des politiques existantes

Les travaux de l'ASTEE identifient un certain nombre de sujets pour lesquels une bonne contribution de la France à l'Agenda mondial 2030 nécessiterait des compléments ou des renforcements des politiques existantes. Les principaux besoins identifiés dans les pages qui suivent sont récapitulés ci-dessous sans que cette liste soit exhaustive :

- Dans les DROM-COM (Outre-mer), mettre l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au même niveau qu'en métropole, y compris dans les établissements scolaires
- Assurer l'accès correct des populations en habitat précaire (migrants, sans domicile fixe) à l'eau potable et à l'assainissement
- Identifier les flux résiduels d'eaux usées non traitées et assurer leur épuration avant rejet (petites communes)
- Mieux maîtriser les pollutions diffuses
- Rattraper le retard pris par rapport à la Directive-cadre en matière de bon état (qualitatif et quantitatif) des masses d'eau
- Augmenter le nombre, l'efficacité et le champ d'action des CCSPL et compléter la couverture territoriale des SAGE
- La protection des écosystèmes nécessite des réflexions complémentaires

Pour de nombreux sujets, les politiques publiques et les réglementations existantes sont théoriquement suffisantes, l'enjeu est l'effectivité de leur mise en œuvre.

Indicateurs de suivi des progrès

- Convaincre l'ONU de remplacer le 'stress hydrique' par un indicateur de suivi des surexploitations des ressources en eau (ODD 6.4)
- Convaincre l'ONU de mesurer la productivité hydrique avec des grandeurs physiques et non économiques (ODD 6.4.1)
- Bien comprendre que l'Union Européenne a ses propres objectifs et que par conséquent, le rapportage des progrès ODD à l'ONU nécessite des indicateurs complémentaires ou légèrement différents de ceux adressés à l'UE.
- Compléter le SISPEA avec les données manquantes pour l'outre-mer.
- Inclure l'assainissement non-collectif dans le suivi des flux de pollution.

Accès à l'eau potable et à l'Assainissement

Cibles	Objectifs mondiaux	Actions en cours	Besoins d'aller plus loin	Actions à insérer dans l'Agenda France 2030
6.1 6.2 1.4 3.3 3.9 11.1	<p>Assurer l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement (6.1)</p> <p>Faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient accès aux services de base (1.4)</p> <p>Combattre les maladies transmises par l'eau (3.3)</p> <p>Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à la contamination de l'eau (3.9)</p> <p>Assurer l'accès de tous les urbains à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable (11.1)</p>	<p>Bon niveau d'accès à des services de qualité en métropole</p> <p>Plan d'action 2016 pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à La Réunion, Mayotte et Saint-Martin</p> <p>L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire et dont les résultats sont accessibles sur Internet. Elle est globalement de bonne qualité</p>	<p><i>Par rapport aux indicateurs ODD de l'ONU</i></p> <p>Accès très insuffisants dans plusieurs départements, régions et communautés d'outre-mer (DROM-COM ex DOM-TOM) (voir notes 1 et 2) avec même encore de la défécation en plein air.</p> <p>Les Migrants, Roms, gens du voyage, SDF, personnes vivant en habitat précaire ont un accès aléatoire. Certains, estimés à plusieurs centaines de milliers de personnes, n'ont pas un accès direct ou permanent à l'eau potable ou ont un assainissement très insuffisant.</p> <p>Besoin de faire rectifier les statistiques ONU 2017 selon lesquelles plus de 4 millions de français métropolitains n'ont pas d'accès à des services d'eau potable 'gérés en toute sécurité' (voir note ci-dessous).</p> <p>Besoin d'une meilleure prise en compte de la qualité de l'assainissement non collectif dans les statistiques ONU d'accès à l'assainissement 'géré en toute sécurité' qui dénie cet accès à 5 millions d'habitants de la métropole.</p> <p>Qualité de l'eau distribuée : L'indicateur ONU réunit les 3 paramètres E.Coli, Fluor et Arsenic pour lesquels les valeurs 2015 sont respectivement de 1,5%, 0,74% et 1,15% en métropole pour seulement 0,1%, 0,80% et 0,008% dans les communes de plus de 5000 habitants.</p>	<p>Inclure l'ensemble de l'Outre-mer dans les politiques et assurer l'accès dans toutes les situations sur ces territoires</p> <p>Actions spécifiques à instituer vers les personnes hors statistiques classiques pour leur assurer un accès physique proche et régulier</p> <p>Assurer une meilleure interprétation des enquêtes Eurostat sur les conditions de vie (SILC) dans lers statistiques ONU</p> <p>Assurer une bonne prise en compte de l'ANC dans les statistiques Européennes et ONU</p> <p>Faire un effort particulier d'amélioration de la qualité de l'eau potable dans les petites communes</p> <p>Renforcer une approche préventive et de management des risques par la mise en œuvre pour les systèmes d'AEP des «Water safety plans » recommandés par l'OMS.</p>

<p>6.1 6.2 1.4 3.3 3.9 11.1 (suite)</p>		<p>Fonds de solidarité départementaux, chèques Eau, aide sociale</p> <p>Pilotes tarifaires</p> <p>Les nombreux regroupements intercommunaux vont homogénéiser les tarifs sur de plus grands territoires</p>	<p><i>Autres exigences des cibles ODD</i></p> <p><i>ODD 6.1 : Coût abordable :</i></p> <p>Le nombre de ménages pour lesquels les factures d'eau et d'assainissement représentent plus de 3% de leur budget est estimé à plus d'un million.</p> <p>Grandes disparités tarifaires entre collectivités territoriales urbaines et rurales.</p>	<p>Compléter les divers dispositifs d'aides par un mécanisme garantissant que l'eau est d'un cout abordable pour tous en ciblant ceux qui ont besoin d'aide (par exemple, un mécanisme du type proposé par la PPL 758 sur le droit à l'eau).</p> <p>Compléter ou améliorer les dispositifs de solidarité territoriale.</p>
<p>4a</p>	<p>Eau potable et toilettes dans toutes les écoles (Indicateur ONU 4.a.1)</p>		<p><i>ODD 4a</i></p> <p>???</p>	<p>Vérifier le systématisme dans les DROM-COM (Outre-mer)</p>

Données statistiques et Indicateurs de progrès

- Dans un territoire où la quasi-totalité de la population a un bon niveau d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, viser l'accès universel nécessite d'identifier les personnes qui ont un niveau d'accès insuffisant même si elles ne font que moins de 1% de la population. Elles ne sont pas forcément décelées par les outils statistiques existants. En particulier, la qualité d'accès des populations migrantes ou sans domicile fixe est à mesurer.
- Les indicateurs ONU pour les ODD 6.1 et 6.2 ciblent des niveaux de service bien supérieurs aux niveaux simplement « améliorés » utilisés pour les Objectifs du Millénaire 2000-2015. Ils visent à assurer un accès en toute sécurité (*safely-managed*). Pour l'accès à l'eau potable, il s'agit maintenant d'évaluer la potabilité de l'eau utilisée et sa disponibilité quotidienne à domicile ou à proximité immédiate. La régularité de l'accès est ainsi un paramètre à assurer et mesurer. L'objectif mondial étant un accès à 100% à des services d'eau potable et d'assainissement 'gérés en toute sécurité'
- Pour l'eau potable, la valeur 2015 publiée par l'ONU de proportion de la population métropolitaine n'ayant pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité est de 6,7% en raison d'une mauvaise interprétation d'une enquête européenne : l'ONU indique 6,7% de population sans eau potable à domicile pour 100% de personnes raccordées à un réseau !
- Les personnes desservies par un réseau public déclaré impropre à la consommation plusieurs jours par an sont théoriquement considérés comme ayant accès à l'eau potable au sens ODD si des ressources alternatives suffisantes sont mises à leur disposition (bouteilles, citernes, etc.). De ce fait, le dénombrement des français qui reçoivent temporairement de l'eau impropre à la consommation à leurs robinets n'est pas une mesure adaptée du besoin d'accès à l'eau potable.
- [L'indicateur proposé par l'INSEE](#) dénombrent la « population desservie par une eau non conforme au regard de la qualité microbiologique sur plus de 5 % des analyses » esinsuffisant pour renseigner les progrès vers la cible ODD 6.1. Il lui manque les paramètres fluor et arsenic de la qualité chimique de l'eau potable qui sont pris en compte par l'ONU.
- Le [rapport annuel de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement SISPEA](#) fournit de nombreuses indications sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (collectif et non-collectif). Malheureusement, il est incomplet dans plusieurs DOM-TOM. Le rapport 2017 fournit des données 2014 pour respectivement 79% de la population française pour l'eau potable, 76% pour l'assainissement collectif et 72% pour l'assainissement non collectif.
- Besoin de mesurer les taux d'équipements des écoles en eau potable et toilettes ou plutôt d'identifier les établissements scolaires qui n'ont pas ces équipements

Notes

Note 1 - Selon le JMP 2017 (OMS-UNICEF) :

- en [Guyane](#), 7% de la population n'a même pas accès basique à l'eau potable (sources d'eau améliorées) et 6% n'a pas de toilettes hygiéniques
- en [Polynésie](#), 3% de la population n'a pas de toilettes hygiéniques à la [Réunion](#), 1% de la population n'a même pas accès à des sources d'eau améliorées et 1% n'a pas d'assainissement de base

Note 2 - Selon le [rapport d'inspection générale CGEDD - CGAAER](#) de juin 2015 relatif aux DROM :

- A Mayotte, 22% de la population n'a pas l'eau courante
- En Guyane, au moins 15% de la population n'est pas desservie par les réseaux publics d'eau potable
- En Guadeloupe, où l'ensemble de la population est desservie, une partie de la population du sud de la Grande terre est soumise à des coupures hebdomadaires ou bi-hebdomadaires dues à l'insuffisance de la production pour couvrir les besoins des usagers. Ceci concernerait 'près de 9 % de la population de l'île'.
- Le service apparaît bien établi à la Réunion où des problèmes de conformité sanitaire touchent cependant une importante part de la distribution.

Pollution et Assainissement

Cibles	Objectif mondial	Actions en cours	Besoins d'aller plus loin	Actions à insérer dans l'Agenda France 2030
6.3 14.1	Réduire <u>de moitié</u> les flux d'eaux usées non dépollués avant rejet (6.3)	Nombreuses Directives : directives ERU, cadre, eaux conchylicoles, de baignade, DCSMM	<p>La cible requiert une réduction de moitié par rapport à la situation actuelle. Les efforts actuels sont donc à poursuivre en ciblant en priorité les principaux flux résiduels même s'ils ne relèvent pas de la directive ERU</p> <p><i>Indicateur 6.3.1</i></p> <p>Les flux des eaux usées des petites communes sont en-dessous du seuil de la Directive ERU mais sont ciblés par l'ODD 6.3</p> <p>De nombreux assainissements individuels sont inopérants ou non conformes</p> <p><i>Hors indicateur 6.3.1</i></p> <p>En métropole, les flux résiduels les plus importants en volume sont les rejets de temps de pluie.</p>	<p>Poursuivre les efforts d'épuration des eaux usées et de diminution des rejets directs d'eaux usées non traitées.</p> <p>Suivre le niveau de fonctionnement des usines d'épuration</p> <p>Organiser et mesurer l'épuration des eaux des petites communes</p> <p>Mettre aux normes et améliorer le fonctionnement des assainissements individuels</p> <p>Continuer à augmenter les capacités de gestion et de traitement des flux d'eaux pluviales</p>
	Améliorer la qualité des ressources en eau (6.3)	Directive-cadre visant le bon état écologique et chimique des nappes et cours d'eau	<p><i>Indicateur 6.3.2</i></p> <p>Retard important de la France sur le bon état écologique et chimique des masses d'eau par rapport aux échéances de la directive-cadre européenne</p>	<p>Appliquer plus énergiquement la directive-cadre sur l'eau en mobilisant des moyens permettant d'améliorer plus rapidement l'état écologique et chimique des masses d'eau qui le nécessitent</p>

	Protection des captages	(voir Note 3)	
Réduire les émissions polluantes (6.3)		En métropole, le sujet principal est la réduction des pollutions diffuses	Mesurer et assurer la baisse des pollutions diffuses d'origine agricole et industrielle
Augmenter le recyclage des eaux après usage (6.3)	Réutilisation peu développée en France (sauf via réseau hydrographique) Instruction interministérielle DGS/2016/135 Directive re-use en préparation,	<i>Autres exigences des cibles ODD</i> Recyclage pas nécessaire en général en zones tempérées mais utile, voire indispensable, en zones de stress hydrique sévère	Adapter la réglementation pour faciliter le recyclage. Identifier les zones de stress hydrique sévère (voir "améliorer l'efficacité des usages") Mesurer les recyclages directs et indirects (via les réseaux hydrographiques) dans les analyses quantitatives

Données statistiques et Indicateurs de progrès

- Le [rapport annuel de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement SISPEA](#) fournit de nombreuses indications sur l'assainissement (collectif et non-collectif) en France. Malheureusement, il est incomplet dans plusieurs DROM-COM. Le rapport 2017 fournit des données 2014 pour respectivement 79% de la population française pour l'eau potable, 76% pour l'assainissement collectif et 72% pour l'assainissement non collectif.
- L'assainissement non-collectif doit impérativement être inclus dans le rapportage de la France car d'une part, c'est une bonne solution dans l'absolu et vis-à-vis de la cible ODD 6.3 et d'autre part, c'est une solution pratiquée par 18% de la population (12 millions de personnes selon SISPEA). A noter qu' EuroStat envisage de produire un rapport UE sur les ODD qui ne mesure que l'assainissement collectif. Il en est de même de la liste [d'indicateurs ODD publiée par l'INSEE](#) en mars 2017.

- les indicateurs de qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau) [publiés par le SDES](#) semblent donner l'information requise par l'indicateur ONU 6.3.2

Notes (pollution et assainissement)

Note 3

- Selon les indicateurs de qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau) [publiés par le SDES](#), « en 2013, 43 % des masses d'eau de surface étaient en bon état écologique et 48 % en bon état chimique. Parallèlement, 67 % des masses d'eau souterraine avaient atteint un bon état chimique, et 91 % un bon état quantitatif ».

Gestion des ressources en eau

Cibles	Objectif mondial	Actions en cours	Besoins d'aller plus loin	Actions à insérer dans l'Agenda France 2030
6.4	<p>Arrêter les surexploitations (littéralement : 'garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce')</p>	<p>Objectif de bon état quantitatif de la Directive-cadre</p>	<p><i>Exigence de la cible ODD 6.4 hors champ des indicateurs ONU</i></p> <p>Il y a en France des nappes surexploitées et des rivières en déséquilibre quantitatif en métropole et à la Réunion (voir note 4)</p>	<p>Identifier les surexploitations et prendre des mesures correctrices comme fixer des seuils de prélèvements, assurer leur respect, mettre en place les moyens de contrôle, de compensation et de sanction (à discuter avec tous les types d'utilisateurs bassin par bassin).</p> <p>Systematiser les objectifs quantitatifs (en commençant par les masses d'eau critiques les plus importantes) dans le cadre d'une approche intégrée multi-usages assurant la compatibilité des approches sectorielles avec les objectifs globaux</p>

<p>6.4 (suite)</p>	<p>Améliorer l'efficacité des usages</p>	<p>Pour l'usage AEP, il y a le dispositif Grenelle pour la réduction des pertes en réseaux</p> <p>Pour les centrales thermiques, les températures de rejet des eaux de refroidissement sont régulées (important pour le maintien des capacités épuratoires des cours d'eau)</p> <p>Rien de structuré nationalement dans les autres secteurs</p>	<p><i>Indicateur 6.4.1 décomposé en 4 sous-secteurs (villes, industrie, production électrique et agriculture)</i></p> <p>Améliorer la productivité dans les territoires où le stress hydrique conduit à des restrictions d'usage</p> <p>Cibler en priorité l'amélioration de l'efficacité de la production d'électricité et de l'irrigation agricole car la productivité hydrique est déjà en hausse pour les villes et l'industrie</p>	<p>Se fixer des objectifs sectoriels et suivre les productivités sectorielles</p> <p>Indicateur ONU à préciser (s'assurer qu'il privilégie les grandeurs de production physique par rapport aux valeurs ajoutées sectorielles (qui peuvent varier indépendamment de l'usage de l'eau))</p>
<p>6.4 (suite)</p>	<p> limiter l'impact humain du stress hydrique (français : réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau, anglais : substantially reduce the number of people suffering from water scarcity)</p>	<p>Cette partie de la cible 6.4 est peu claire. Voir note 5</p>	<p><i>Indicateur 6.4.2 Stress hydrique annuel</i></p> <p>L'ONU envisage d'utiliser le stress hydrique, ratio des prélèvements annuels sur les quantités d'eau renouvelées annuellement comme indicateur ODD.</p> <p>Pourtant, la valeur du stress hydrique n'est en aucun cas un indicateur de progrès vers une meilleure gestion de l'eau ou vers une meilleure satisfaction des besoins en eau.</p> <p>Le PFE plaide pour un changement d'indicateur ONU</p>	

	Assurer la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	Gestion par bassins	<i>Indicateur 6.5.1</i> A priori OK pour la France	
6.5	Coopération transfrontalière	<p>En Europe, la France a des accords avec tous les pays riverains</p> <p>Pour la Guyane, il semble qu'il n'y ait pas d'accord avec le Brésil et le Surinam.</p>	<p><i>L'Indicateur 6.5.2 requiert des structures opérationnelles de mise en œuvre (organismes de bassin).</i></p> <p>Garonne : pas de structure opérationnelle Meuse : Commission internationale peu active Rhône : pas de structure permanente Oyapock(Brésil) et Maroni (Surinam) : <i>pas d'information</i></p>	<p>Systematiser l'existence de mécanismes opérationnels de coopération</p> <p>Clarifier la situation avec le Brésil et le Surinam</p>

Données statistiques et Indicateurs de progrès

- L'indicateur Européen *Water Exploitation Index* paraît identique à l'indicateur ONU 6.4.2 dit de stress hydrique. Les données sur le stress hydrique annuel sont en conséquence disponibles. Le stress hydrique annuel est un indicateur d'état qui fournit une information intéressante mais qui ne mesure pas un progrès de la gestion des ressources en eau vers l'atteinte de la cible ODD. Par ailleurs, il correspond mal aux enjeux français car au moins en métropole les difficultés y sont essentiellement saisonnières.
- Le PFE propose que l'ONU adopte un indicateur de surexploitation des masses d'eau souterraines. Les statisticiens français (INSEE-SDES) utilisent un indicateur d'état quantitatif qui paraît adapté (voir note 3). Il est important qu'il soit suivi dans le rapportage français à l'ONU.
- EuroStat qui dispose des mêmes informations au niveau Européen n'a pas retenu cet indicateur d'état quantitatif dans sa liste d'indicateurs ODD pour l'UE (réf. en annexe C).
- Le PFE et le SDES ont travaillé ensemble en 2015 sur l'indicateur 6.4.1 de productivité hydrique. Il ont montré que l'utilisation souhaitée par les statisticiens ONU de ratios sectoriels entre la valeur ajoutée économique d'un secteur et les prélèvements d'eau de ce secteur conduisait

à des évolutions dans le temps ininterprétables, sans doute plus liées aux évolutions de prix de marché (numérateur) que des variations d'usages de l'eau (dénominateur). L'ASTEE soutient en conséquence l'idée du PFE d'utiliser au maximum de grandeurs de production physique comme numérateurs : production d'électricité en KWh, production agricole en calories, etc.

Notes (ressources en eau)

Note 4

- Selon [Repères 2016](#), en 2013, près de 10 % des 581 masses d'eau souterraine sont jugées en état médiocre, contre 90 % considérées en bon état quantitatif. Une masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif lorsque les volumes prélevés dans la nappe ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource et préservent l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.

Note 5

- La dernière partie de la cible 6.4 qui vise à 'réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau' est peu claire. Est-ce que le mot « suffering » est un mot important (dans la version originale anglaise 'substantially reduce the number of people suffering from water scarcity') ? Aujourd'hui, il est estimé qu' 1,7 milliard de personnes (soit environ une personne sur 4) vivent sur des territoires où les ressources en eau sont surexploitées, ce qui est très préoccupant sachant que tous les scénarios mondiaux anticipent une hausse importante des prélèvements. Ces personnes n'en souffrent pas forcément. Satisfaire durablement les besoins passe par la lutte contre les gaspillages (amélioration de la productivité hydrique comme mesuré par l'indicateur 6.4.1), par la mobilisation de ressources additionnelles y compris marines et par l'augmentation du recyclage de l'eau (cf 6.3). Il est probable que dans de nombreux pays le ratio prélèvements sur ressources renouvelables augmente et donc que le stress hydrique annuel augmente. Mais ceci peut se faire sans que les habitants n'en souffrent davantage qu'aujourd'hui et de façon durable si l'augmentation des prélèvements est contrebalancée par une augmentation du recyclage.

Protection des écosystèmes

Cibles	Objectif mondial	Actions en cours	Besoins d'aller plus loin	Actions à insérer dans l'Agenda France 2030
6.6 15.1	Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau	<p>Objectif de bon état qualitatif de la directive-cadre</p> <p>Trame bleue</p> <p>Objectifs dans la loi biodiversité ?</p> <p>Des études de l'état des zones humides ont été faites sur un portefeuille de zones humides. Difficile de toutes les intégrer systématiquement</p> <p>La compétence GEMAPI attribuée aux communes et intercommunalités en 2018 comprend 'la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides'</p>	<p><i>Indicateur 6.6.1 mesurant les variations de superficie des zones humides</i></p> <p>Nota : le contenu de l'indicateur ONU 6.6.1 n'est pas encore finalisé.</p> <p>l'appropriation sociale et politique n'est pas encore au bon niveau</p> <p>Classer ne suffit pas, manque d'outils de gestion</p>	<p><i>La réflexion est à poursuivre</i></p>

Aide internationale

Cibles	Objectif mondial	Actions en cours	Besoins d'aller plus loin	Actions à insérer dans l'Agenda France 2030
6a	Développer la coopération internationale	<p>L'AFD consacre une part significative de ses actions à l'eau et à l'assainissement et mesure les impacts correspondants</p> <p>Le rapportage à l'ONU (qui transite via l'OCDE) intègre bien la 'coopération décentralisée' c'est-à-dire l'aide financée par les collectivités territoriales et les services locaux d'eau et d'assainissement (loi Oudin-Santini)</p>	<p><i>La cible 6a et l'indicateur 6.a.1</i> requièrent d'augmenter les montants d'aide publique au développement (APD) dédiés aux activités Eau et de les répartir sur l'ensemble du champ (accès, ressources, pollution).</p>	<p>Augmenter les montants d'APD liés à l'eau</p> <p>L'AFD devra adapter son rapportage aux nouveaux indicateurs ODD (en cours)</p>

Participation citoyenne

Cibles	Objectif mondial	Actions en cours	Besoins d'aller plus loin	Actions à insérer dans l'Agenda France 2030
6b	Renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	<p>Pour l'eau potable et l'assainissement, au-dessus d'un seuil de population, existence de Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) associant des représentants des associations locales</p> <p>Pour la gestion locale des ressources en eau, les Schémas d'aménagement de gestion de l'eau (SAGE) sont établis par une Commission locale de l'eau où les divers acteurs du territoire sont représentés</p> <p>Pour la lutte contre les inondations ???</p> <p>Pour la protection des écosystèmes ???</p>	<p><i>Indicateur 6b.1</i></p> <p>Le nombre de CCSPL devrait théoriquement augmenter avec la mise en œuvre de la loi Notre</p> <p>Cependant de nombreuses CCSPL n'existent pas (voir note 6)</p> <p>Par ailleurs, l'efficacité réelle de nombreuses CCSPL existantes laisse à désirer</p> <p>La moitié du territoire n'est pas encore couverte par un SAGE (voir note 7)</p> <p>???</p> <p>???</p>	<p>Augmenter la proportion des collectivités dans lesquelles les citoyens sont consultés sur la gestion locale de l'eau ou de l'assainissement. Comment ?</p> <p>Augmenter l'efficacité des CCSPL. Comment ?</p> <p>Compléter la couverture territoriale des SAGE</p> <p>Etendre le champ d'action des CCSPL à la GEMAPI</p> <p>Création de dispositifs participatifs concernant l'ensemble des enjeux et des usages, y compris pour les habitants des immeubles collectifs qui ne reçoivent pas l'information diffusée par les services publics à leurs 'clients'</p>

Données statistiques et Indicateurs de progrès

- Dans sa liste de mai 2017 (réf. en annexe C), l'INSEE propose de suivre le nombre de SAGE mais ne parle pas des CCSPL. Pour se conformer à l'esprit de la cible ODD 6b, il conviendrait que SDES et INSEE rapportent sur CCSPL + SAGE.

Notes (participation citoyenne)

Note 6

- Selon SISPEA 2016, en 2013 sur 13586 services publics, seuls 1001 CCSPL avaient été créées

Note 7

Selon [Gest'Eau](#), en 2017,

- le nombre moyen de personnes dans une Commission Locale de l'Eau (CLE) est de 51
- seulement 49,1 du territoire est couvert par un SAGE
- aucun SAGE n'est en préparation en Martinique, Guadeloupe, Guyane ou à Mayotte

Note 8

- Les habitants d'une copropriété avec abonnement collectif ne sont pas en contact direct avec le gestionnaire du service public, ce qui leur crée des difficultés d'interaction. Cela ne les empêche pas de pouvoir s'exprimer indirectement comme tout citoyen dans l'élaboration de leur SAGE ou dans le fonctionnement de leur CCSPL

Lutte contre les inondations et autres catastrophes

Cibles	Objectif mondial	Actions en cours	Besoins d'aller plus loin	Actions à insérer dans l'Agenda France 2030
11.5	Réduire les impacts humains et économiques des inondations (nombre de décès, de sinistrés, pertes économiques)	<p>La directive européenne, dite directive "inondation" 2007/60/CE du 23 octobre 2007 vise précisément à à réduire les conséquences négatives sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique liées aux inondations</p> <p>La compétence GEMAPI attribuée aux communes et intercommunalités en 2018 comprend 'La défense contre les inondations et contre la mer'</p>	<p><i>Indicateurs 11.5.1 et 11.5.2</i></p> <p>Les actions en cours sont certainement de nature à limiter les impacts des inondations.</p> <p>Du fait des changements climatiques et des augmentations de valeur des biens à protéger, il n'est pas pour autant certain qu'elles suffisent à entraîner une réduction des impacts</p>	Collecter et évaluer les résultats attendus des PGRI
11.5	Réduire les impacts humains et économiques des catastrophes	<p>La réglementation sur la Sécurité des activités d'importance vitale (SAIV) anticipe les mesures à prendre pour les services d'eau en cas de catastrophe</p> <p>Renforcement sur la cybersécurité en 2013 (loi programmation militaire)</p> <p>Plans ORSEC Eau départementaux Instruction de juin 2017</p>	<p>Transposition en cours de la Directive Européenne Network Information Security (NIS)</p>	
11b	Mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de	<p>Plans locaux de prévention des risques inondation (PPRI) (voir note 9)</p>	<p><i>A estimer</i></p> <p>???</p>	

	catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	Mise en place de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) à l'échelle de chaque grand bassin tous les six ans Identification de territoires à risques importants d'inondation (TRI) et élaboration de Stratégies locales		
13.1	Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	<i>à compléter</i>	???	

Données statistiques et Indicateurs de progrès

- Nombreuses données publiées par l' [Observatoire National des Risques Naturels](#) (ONRN)

Notes

Note 9 - Selon l'ONRN, en 2017, sur les 36 568 communes métropolitaines :

- 10 010 ont un PPRI approuvé
- 1 911 ont un PPRI prescrit
- 24 647 n'ont pas de PPRI

Annexe A - Listes des cibles et indicateurs de l'ODD 6

Traduction française

Cibles adoptées par l'Assemblée générale ONU Sept 2015	Indicateurs proposés par la Commission statistique ONU Mars 2017
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger
	6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau
	6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)
	6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Version originale en anglais

<p align="center">Cibles adoptées par l'Assemblée générale ONU Sept 2015</p>	<p align="center">Indicateurs proposés par la Commission statistique ONU Mars 2017</p>
<p>6.1 By 2030, achieve universal and equitable access to safe and affordable drinking water for all</p>	<p>6.1.1 Proportion of population using safely managed drinking water services</p>
<p>6.2 By 2030, achieve access to adequate and equitable sanitation and hygiene for all and end open defecation, paying special attention to the needs of women and girls and those in vulnerable situations</p>	<p>6.2.1 Proportion of population using safely managed sanitation services, including a hand-washing facility with soap and water</p>
<p>6.3 By 2030, improve water quality by reducing pollution, eliminating dumping and minimizing release of hazardous chemicals and materials, halving the proportion of untreated wastewater and substantially increasing recycling and safe reuse globally</p>	<p>6.3.1 Proportion of wastewater safely treated</p>
	<p>6.3.2 Proportion of bodies of water with good ambient water quality</p>
<p>6.4 By 2030, substantially increase water-use efficiency across all sectors and ensure sustainable withdrawals and supply of freshwater to address water scarcity and substantially reduce the number of people suffering from water scarcity</p>	<p>6.4.1 Change in water-use efficiency over time</p>
	<p>6.4.2 Level of water stress: freshwater withdrawal as a proportion of available freshwater resources</p>
<p>6.5 By 2030, implement integrated water resources management at all levels, including through transboundary cooperation as appropriate</p>	<p>6.5.1 Degree of integrated water resources management implementation (0-100)</p>
	<p>6.5.2 Proportion of transboundary basin area with an operational arrangement for water cooperation</p>
<p>6.6 By 2020, protect and restore water-related ecosystems, including mountains, forests, wetlands, rivers, aquifers and lakes</p>	<p>6.6.1 Change in the extent of water-related ecosystems over time</p>
<p>6.a By 2030, expand international cooperation and capacity-building support to developing countries in water- and sanitation-related activities and programmes, including water harvesting, desalination, water efficiency, wastewater treatment, recycling and reuse technologies</p>	<p>6.a.1 Amount of water- and sanitation-related official development assistance that is part of a government-coordinated spending plan</p>
<p>6.b Support and strengthen the participation of local communities in improving water and sanitation management</p>	<p>6.b.1 Proportion of local administrative units with established and operational policies and procedures for participation of local communities in water and sanitation management</p>

Annexe B - Autres cibles liées à l'eau douce

Objectif 1 - Pauvreté

1.4 (partiel) D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base ...

Objectif 2 – Agriculture

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en oeuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

Objectif 3 - Santé

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

Objectif 4 - Education

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

Objectif 11 - Villes

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

Objectif 13 – Changement climatique

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

Objectif 14 - Océans

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

Objectif 15 - Ecosystèmes

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

Annexe C – Documents de référence sur les cibles et indicateurs ODD

Niveau mondial et OCDE

- Assemblée générale ONU – Résolution d'adoption des ODD, septembre 2015
- Commission Statistique ONU (IAEG-SDGs)
 - Liste révisée des indicateurs ODD ONU – mars 2017
 - Metadata (définitions) des indicateurs ODD ONU
- SDSN – Sustainable Development Solutions Network
 - SDG Index and Dashboards - Global Report, Sachs and al., Bertelsmann and SDSN, 2016
- OCDE : Measuring distance to the SDG targets, A pilot assessment of where OECD countries stand, July 2016

Niveau Européen

- EuroStat - EU SDG Indicator set, Indicators for monitoring the sustainable development goals (SDGs) in an EU context, version 28 Avril 2017 postée 31 mai 2017

Niveau National - Pays-Bas

- GEMI proof of concept report, The Netherlands, Pilot testing of the draft monitoring methodologies for SDG 6 global indicators

Niveau National - France

- INSEE (SDES)
 - Liste des Indicateurs pour le suivi des objectifs de développement durable, tableur par ODD, 24 mars 2017
- IDDRI - La France passera-t-elle le test des Objectifs du développement durable (ODD) ? Une évaluation des nouveautés et des défis des ODD pour la France, Working paper n°10, octobre 2016
- PFE
 - Liste des cibles et indicateurs ODD – 7 Juin 2016
 - Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. En France, jetons-nous à l'eau !

Annexe D – Abréviations utilisées

AFD	Agence française pour le développement
ASTEE	Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement
CCSPL	Commission consultative des services publics locaux
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGEDD	Conseil Général de l'environnement et du développement durable
DROM-COM	Départements, régions et communautés d'outre-mer
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectif de développement durable
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONRN	Observatoire national des risques naturels
PFE	Partenariat français pour l'eau
PGRI	Plan de gestion des risques d'inondations
PPL	Proposition de loi
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
SAGE	Schéma d'aménagement de la gestion des eaux
SISPEA	Site services de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement
SDES	Service de la donnée et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire